

Merci Monsieur le Président,

Chères et Chers Collègues,

(La déclaration qui vient d’être faite converge avec la motion que nous vous présentons maintenant. C’est la raison pour laquelle nous nous y sommes ralliés.)

Les Associations de Genève, suite à la séance du 25 mai dernier, vous avaient adressé un Appel, signé par 48 organisations et soutenu par 2 communes, qui, je cite, :

appelait, « les membres de la Constituante à retrouver le chemin du dialogue constructif qu’ils ont su développer pendant leur première année de travail, afin de présenter au vote populaire, en 2012, un texte fondamental qui reflète les acquis des dernières décennies et qui soit capable de rassembler autour des défis à venir. » (fin de citation)

Chères et Chers Collègues,

De toute évidence, cet appel n’a pas été entendu, loin de là. Alors que nous approchons de la conclusion de l’examen des travaux des commissions, il n’y a toujours personne au rendez-vous.

Force nous est même de constater que les jeux sont déjà faits !

Plénière après plénière, vote bloqué après vote bloqué, les propositions des commissions ont été pour l’essentiel rejetées et, pour nombre d’entre elles, remplacées par des thèses élaborées hors des organes de la Constituante. Aucune autre constituante cantonale n’a ainsi détruit son propre travail.

Egalement, plénière après plénière, les dispositions constitutionnelles inscrites dans notre constitution par des votes populaires ont été éliminées du projet futur. C’est ainsi que le projet supprime par exemple, l’égalité homme/femme, les droits sociaux, le droit au logement ou réintroduit le nucléaire. Autant de mobilisations démocratiques de la société civile qui sont ainsi renversées d’un trait. Certains d’entre vous l’ont dit clairement dans les débats, il s’agit de faire du passé table rase. C’est ce qui nous a déjà fait dire, et nous le répétons, que nous sommes face à une nouvelle Constitution contre Genève et non plus pour Genève.

Il y a là une divergence profonde sur le mandat donné par le corps électoral. Pour nous, comme dans les autres révisions de constitution, il s'agissait de mettre en forme les acquis constitutionnels de ces dernières années et de trouver une base commune pour ce XXI<sup>e</sup> siècle. C'est ce qui a été amorcé, en bonne partie, en commissions. Par contre, dans les plénières, nous avons découvert que pour la majorité il s'agit désormais, par des votes en bloc, d'imposer un projet unilatéral. Certains d'entre vous ont eu d'ailleurs le mérite de la franchise et de la clareté, déclarant sans détour que l'objectif est de faire cesser tous ces processus de dialogue et d'échanges qui caractérisent la vie genevoise. Il faut désormais les remplacer par un système avec une majorité tranchée, qui prend les décisions seule. La minorité n'est alors là que pour prendre rendez-vous pour la prochaine consultation électorale.

Chères et Chers Collègues,

Nous sommes ici dans un processus démocratique, régi par des votes. Vous êtes bien sûr en droit d'utiliser votre majorité de façon hermétique. Nous prenons donc acte de la nouvelle situation que vous avez créée. Il est maintenant temps pour tout le monde d'en tirer les conséquences et d'assumer ses responsabilités. Seul le peuple peut désormais trancher entre ces deux conceptions antagonistes et incompatibles.

Mais alors, si vous avez réussi à faire passer, en force, un système majoritaire, pour quelles raisons retourner en commission ? Leur travail n'a de toutes façon aucun poids en plénière, les décisions étant élaborées et prises ailleurs, avant d'être imposées en plénière par des votes en bloc ? De plus, comment reprendre de telles discussions quand tel chef de groupe déclare publiquement qu'en commission nombre d'entre vous ne sont pas fiables car « manquant de colonne vertébrale idéologique ». Enfin, pourquoi relancer une lecture supplémentaire, et coûteuse, alors que la majorité a déjà utilisé toutes les plénières pour y faire prévaloir son propre projet ?

Toute poursuite de ce processus est devenue vide de sens et n'est plus qu'un gaspillage difficilement justifiable des deniers publics. Le travail « sérieux » ne commencerait que plus tard ? Mais cela était déjà proclamé au sujet des plénières!

Maintenant, il est déjà trop tard. Nombre d'entre vous ont ici défendu avec ardeur le rôle incontournable du souverain, du peuple, du corps électoral ; nombre d'entre vous aussi réclament avec vigueur un usage économe, voire restrictif, de l'argent des contribuables. Il nous semble tomber sous le sens que vous serez ici toutes et tous d'accord de faire cesser des frais devenus inutiles et de ne pas repousser ni même craindre un vote populaire.

C'est tout de même avec une grande amertume que nous avons dû constater le revirement qu'il y a eu entre les travaux en commissions et ceux en plénière. Quand nous nous sommes engagés, pour certains avec enthousiasme, pour la rédaction d'une nouvelle constitution, nous avons parié sur la possibilité d'un dialogue constructif, y compris avec des forces politiques différentes, malgré la description parfois apocalyptique que certains pouvaient nous en faire. Les travaux de commission nous ont démontré que ce pari n'était pas infondé. D'ailleurs, nous nous réjouissons de retrouver nombre d'entre vous dans d'autres circonstances, après la fin de ces travaux, car les rencontres ont été souvent humainement très riches. Mais en nous faisant entrer dans un fonctionnement conflictuel verrouillé, la confiance et les bases du dialogue ont été rompues.

Nous vous appelons donc à voter cette motion, qui nous évitera un enlèvement et respecte le processus démocratique dans lequel nous nous sommes toutes et tous engagés. Rien ne nous oblige à attendre les 4 ans pour présenter le texte au suffrage populaire et notre règlement précise qu'une décision de la majorité de l'Assemblée peut modifier le procédé des lectures du texte qui avait été envisagé quand il était encore question de faire un travail en commun et non de le réduire à la seule opposition majorité/minorité. Bien entendu, même dans ce nouveau contexte, nous participerons tout à fait loyalement à la fin de ces travaux.

Chères et Chers Collègues,

Quand les plénières auront conclu leur examen, il ne restera plus qu'à terminer la mise en forme et à présenter le texte majoritaire devant le peuple. C'est à lui seul qu'il revient désormais de dire si ce projet unilatéral de constitution, est le texte qu'il attendait quand il a mandaté l'Assemblée constituante.

Merci de votre attention.